

PROTOCOLE D'ENTENTE

entre

l'Université de Moncton

et

le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick

Années préparatoires au baccalauréat en travail social

**Techniques correctionnelles/Techniques parajudiciaires/
Techniques d'intervention en délinquance/Techniques policières**

Février 2016

PROTOCOLE D'ENTENTE

Années préparatoires au baccalauréat en travail social

Techniques correctionnelles/Techniques parajudiciaires/ Techniques d'intervention en délinquance/Techniques policières

entre

L'Université de Moncton, ayant son siège social au Pavillon Léopold-Taillon situé au 18, avenue Antonine-Maillet, Moncton, Nouveau-Brunswick, E1A 3E9 et représentée par le recteur, M. Raymond Théberge,

et

Le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick, ayant son siège social au 725, rue du Collège, C.P. 700, Bathurst, Nouveau-Brunswick, E2A 3Z6, et représenté par la présidente-directrice générale, M^{me} Liane Roy.

1.0 OBJET DE L'ENTENTE

La présente entente vise à établir les modalités de reconnaissance de 30 crédits en bloc des programmes en justice (Techniques correctionnelles / Techniques parajudiciaires / Techniques d'intervention en délinquance / Techniques policières) du Collège communautaire du Nouveau-Brunswick envers les Années préparatoires au baccalauréat en travail social de la Faculté des arts et des sciences sociales de l'Université de Moncton. L'entente est établie dans le contexte du chantier engagement du plan stratégique de l'Université de Moncton.

Cette entente concerne les partenaires suivants : l'Université de Moncton (Université) et le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick (Collège).

2.0 OBJECTIFS GÉNÉRAUX DU PROGRAMME

Le programme Années préparatoires au baccalauréat en travail social vise l'acquisition des rudiments des principales disciplines connexes au travail social, de manière à assurer une initiation à leurs concepts et langages, de même qu'à la connaissance de certains facteurs endogènes et exogènes qui entrent dans l'explication des problématiques sociales et psychosociales. Cette formation générale de base assurera aussi le développement d'habiletés formelles intellectuelles et cognitives, la maîtrise des langages oraux et écrits, l'ouverture d'esprit, le sens critique et la capacité d'analyse et de synthèse.

3.0 MODALITÉS DE COLLABORATION

- 3.1 Le Collège assume la responsabilité du contenu et de l'actualisation des programmes Techniques correctionnelles / Techniques parajudiciaires / Techniques d'intervention en délinquance / Techniques policières ainsi que les dépenses engagées pour accomplir ces tâches. Le programme, aux fins du présent protocole d'entente, représente l'équivalent d'une des deux Années préparatoires au baccalauréat en travail social. L'Université, de son côté, assume la responsabilité du contenu et de l'actualisation des deux Années préparatoires au baccalauréat en travail social et les dépenses connexes.
- 3.2 Les droits de scolarité sont payés à l'établissement, c'est-à-dire au Collège durant les deux premières années menant à l'un de ces diplômes : Techniques correctionnelles / Techniques parajudiciaires / Techniques d'intervention en délinquance / Techniques policières, et ensuite à l'Université durant la deuxième des Années préparatoires au baccalauréat en travail social.
- 3.3 Le Collège et l'Université s'engagent à nommer, dans leur établissement respectif, une personne qui coordonne la mise en œuvre du protocole d'entente. De part et d'autre, on s'engage à informer l'autre si une nouvelle personne de l'établissement est affectée à cette tâche. Les deux personnes coordonnent et encadrent le protocole d'entente.
- 3.4 Les deux établissements s'engagent à mener des activités de marketing et de recrutement ponctuels afin de promouvoir l'entente.
- 3.5 Les documents de promotion stipulent les conditions du protocole d'entente dans les publications officielles des deux établissements.

4.0 RESPONSABILITÉS DE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON

L'UNIVERSITÉ S'ENGAGE ENVERS LE COLLÈGE À :

- 4.1 Reconnaître l'équivalent d'une des deux Années préparatoires au baccalauréat en travail social aux étudiantes et aux étudiants qui ont complété avec succès leur diplôme en Techniques correctionnelles / Techniques parajudiciaires / Techniques d'intervention en délinquance / Techniques policières en fonction des critères d'admission convenus par l'Université et le Collège, et qui auront fait une demande d'admission au dit programme.
- 4.2 Admettre à la deuxième année des Années préparatoires au baccalauréat en travail social les diplômées et diplômés des programmes Techniques correctionnelles / Techniques parajudiciaires / Techniques d'intervention en délinquance / Techniques policières du Collège pourvu qu'elles et qu'ils satisfassent à la condition « A » précisée au Répertoire 1^{er} cycle de

l'Université de Moncton et qu'elles et qu'ils aient obtenu une moyenne minimale de 70 % sur l'ensemble des cours exigés au programme.

- 4.3 Transférer trente (30) crédits des programmes Techniques correctionnelles / Techniques parajudiciaires / Techniques d'intervention en délinquance / Techniques policières aux Années préparatoires au baccalauréat en travail social sous forme d'équivalence (voir annexe I pour la répartition des 30 crédits de cours).
- 4.4 Assumer la gestion du programme et des dossiers étudiants pendant la deuxième année des Années préparatoires au baccalauréat en travail social (voir annexe 2).
- 4.5 Fournir annuellement des statistiques concernant le nombre d'étudiants inscrits à l'Université qui s'est prévalu de cette entente, le niveau de réussite des étudiantes et des étudiants ainsi que le nombre qui poursuit ses études au baccalauréat en travail social.

5.0 RESPONSABILITÉS DU COLLÈGE COMMUNAUTAIRE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

LE COLLÈGE S'ENGAGE ENVERS L'UNIVERSITÉ À :

- 5.1 Sélectionner et admettre à ses programmes Techniques correctionnelles / Techniques parajudiciaires / Techniques d'intervention en délinquance / Techniques policières les étudiantes et les étudiants en fonction de ses critères d'admission.
- 5.2 Assumer la gestion du programme et des dossiers étudiants pendant les deux premières années collégiales.
- 5.3 Délivrer les diplômes de Techniques correctionnelles / Techniques parajudiciaires / Techniques d'intervention en délinquance / Techniques policières aux personnes qui auront satisfait aux exigences du programme.
- 5.4 Faire connaître l'existence de cette entente et faire la promotion des Années préparatoires au baccalauréat en travail social auprès de ses étudiantes et de ses étudiants inscrits aux programmes Techniques correctionnelles / Techniques parajudiciaires / Techniques d'intervention en délinquance / Techniques policières.
- 5.5 Informer l'Université de toute modification à ses programmes de Techniques correctionnelles / Techniques parajudiciaires / Techniques d'intervention en délinquance / Techniques policières.

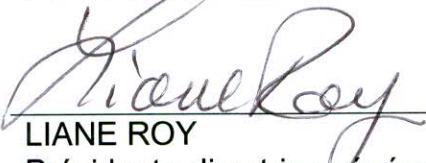
6.0 DURÉE DE L'ENTENTE ET MISE EN APPLICATION

La présente entente prend effet à la date de sa signature par les parties et pour une durée de cinq (5) ans. À son terme, cette entente se renouvellera automatiquement d'année en année à moins que l'une des deux parties ne donne un préavis écrit d'au moins trois mois à l'autre partie de son intention d'y mettre fin, avec l'obligation de maintenir les droits acquis des étudiantes et des étudiants inscrits aux Années préparatoires au baccalauréat en travail social.

Les parties conviennent de pouvoir modifier, d'un commun accord et en tout temps, l'une ou l'autre des sections du présent protocole. Toute modification au dit protocole entrera en vigueur au moment de son approbation selon les procédures qui sont en cours à l'Université de Moncton et au Collège communautaire du Nouveau-Brunswick.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé le présent protocole d'entente ce 17 jour du mois octobre 2016 à Moncton, Nouveau-Brunswick.

POUR LE COLLÈGE




LIANE ROY
Présidente-directrice générale



BRIGITTE ARSENAULT
Vice-présidente
Formation et réussite étudiante

POUR L'UNIVERSITÉ



ANDRÉ SAMSON
Vice-recteur à l'enseignement et à la
recherche



LISA ROY
Doyenne de la Faculté des arts et des
sciences sociales

ANNEXE I

Répartition du bloc de 30 crédits équivalents

Formulaire CPR-11

Nom : _____ NI : _____

Feuille de route pour le programme des Années préparatoires au baccalauréat en travail social pour les étudiantes et étudiants bénéficiant d'une passerelle CCNB/UdeM en Travail social

Tableau 1 : Tableau des cours par année

Première année (30 crédits)	Cr.	Note
I. Formation fondamentale		
B. Disciplines connexes – Cours obligatoires et à option		
Crédits transférés du programme Techniques d'intervention en délinquance ou Techniques policières ou Techniques correctionnelles ou Techniques parajudiciaires du CCNB	27	EQ OFG 2 et 7
II. Formation générale : Cours obligatoires de formation générale (voir note 1)		
Crédits transférés du programme Techniques d'intervention en délinquance, Techniques policières, Techniques correctionnelles ou Techniques parajudiciaires du CCNB (FRAN1600 Communication écrite approuvé par le Secteur langue)	3	EQ OFG 8

Deuxième année (30 crédits)	Cr.	Note
I. Formation fondamentale		
A. Discipline principale – Cours obligatoire		
TSOC1000 Introduction au travail social	3	
TSOC2000 Fondements de l'intervention	3	
B. Disciplines connexes – Cours obligatoires		
ECON1011 Introduction à l'économie	3	
STAT2653 Statistique descriptive	3	OFG 5
SOCI2002 Méthodes I	3	
Disciplines connexes – Cours à option		
SCPO1000 Science politique I <u>ou</u> SCPO1050 Vie politique canadienne	3	OFG 3
PHIL2241 Introduction à l'esthétique ou 3 crédits de niveau 1000 ou 2000 répondant à l'OFG 6 et approuvés par la direction de l'École de travail social	3	OFG 6
II. Formation générale : Cours obligatoires de formation générale (voir note 1)		
FASS1000 Init. au travail intellectuel	3	OFG 1
FRAN1500 Communication orale	3	OFG 8
ANGL1031 Language, writing, and reading (ou 3 crédits de cours au choix si ce niveau d'ANGL est dépassé au test de classement)	3	OFG 9

Tableau 2 – Formation générale du Baccalauréat en travail social

Formation générale ou cours au choix	Cours permettant d'atteindre l'OFG
OFG 1 – Initiation au travail intellectuel universitaire : atteint par un cours obligatoire de la formation générale	FASS1000 Init. au travail intellectuel
OFG 2 – Ouverture à l'Autre et/ou internationalisation : atteint par un cours obligatoire de la formation fondamentale (disciplines connexes)	Crédits transférés du CCNB

OFG 3 –Initiation à la responsabilité sociale et citoyenne : atteint par un cours à option de la formation fondamentale (disciplines connexes)	SCPO1000 Science politique I ou SCPO1050 Vie politique canadienne
OFG 4- Intégration des dimensions multidisciplinaire et/ou interdisciplinaire : atteint par des cours obligatoires de la formation fondamentale (disciplines connexes)	Crédits transférés du CCNB
OFG 5 – Connaissances dans les domaines des mathématiques et/ou des sciences : atteint par un cours obligatoire de la formation fondamentale (disciplines connexes)	STAT2653 Statistique descriptive
OFG 6 – Sensibilité aux arts et lettres : atteint par un cours obligatoire de la formation fondamentale (disciplines connexes)	PHIL2241 Introduction à l'esthétique ou 3 crédits de niveau 1000 ou 2000 versés dans la Banque de cours pour satisfaire à l'OFG 6 et approuvés par la direction de l'École de travail social
OFG 7 – Capacité de penser logiquement et de manière critique : atteint par un cours obligatoire de la formation fondamentale (disciplines connexes)	Crédits transférés du CCNB
OFG 8 – Capacité de s'exprimer en français : atteint par les cours <i>obligatoires</i> de la formation générale	FRAN1500 Communication orale et FRAN1600 Communication écrite (ce dernier faisant l'objet du transfert de crédits du CCNB)
OFG 9 - Capacité de s'exprimer en anglais fonctionnel : atteint par un cours obligatoire de la formation générale	ANGL1031 Language, Writing and Reading (<i>ou</i> 3 crédits de cours au choix si ce niveau d'ANGL est dépassé au test de classement)

Note 1 : Dans le cadre du baccalauréat en travail social, vous devez compléter, avec les deux années préparatoires, **138 crédits de formation fondamentale et 12 crédits de formation générale**, soit un total de 150 crédits. Les exigences de formation générale doivent répondre à neuf (9) objectifs de formation générale (OFG) lesquels sont décrits dans le tableau 2 ci-dessus. Chaque programme répond de façon unique aux neuf objectifs. Tantôt, ils se réalisent par des cours de la formation fondamentale, tantôt par des cours de la formation générale.

Dans le cadre des deux blocs de formation, soit les Années préparatoires et le programme de Baccalauréat en travail social, la **formation fondamentale** permet de répondre à **six (6) OFG** :

- OFG 2 au moyen du transfert de crédits du CCNB;
- OFG 3 au moyen du cours SCPO1000 ou SCPO1050;
- OFG 4 au moyen du transfert de crédits du CCNB; 27 crédits de cours connexes, de par leur nature, atteignent cet objectif. De plus, la poursuite d'études universitaires en travail social suite à l'obtention d'un diplôme d'étude collégial en techniques policières, techniques d'intervention en délinquance, techniques correctionnelles ou techniques parajudiciaires, suppose en soit beaucoup plus qu'une initiation à la multidisciplinarité et/ou l'interdisciplinarité, mais bien une formation post-secondaire interdisciplinaire.
- OFG 5 au moyen du cours STAT2653;
- OFG 6 au moyen du cours PHIL2241 ou 3 crédits de niveau 1000 ou 2000 versés dans la Banque de cours pour satisfaire à l'OFG 6 et approuvés par la direction de l'École de travail social;
- OFG 7 au moyen du transfert de crédits du CCNB.

Les cours obligatoires de la **formation générale** permettent de répondre à **trois (3) OFG** :

- OFG 1 au moyen du cours FASS1000;
- OFG 8 au moyen des deux (2) cours FRAN1500 et FRAN1600 (ce dernier faisant l'objet du transfert de crédits du CCNB);
- OFG 9 au moyen du cours ANGL1031 ou 3 crédits de cours au choix si le niveau d'ANGL est dépassé au test de classement.